

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/06/2025 - 3494 - 2007 B 00302 - 499 128 783 - NCI INGENIERIE

NCI INGENIERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000.00 €
Siège social : 34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS
499 128 783 RCS AUBENAS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **30 Juin 2024**, s'élevant à **151 228.55 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de	151 228.55 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	551 453.85 €
sur lesquelles est prélevé un montant de	247 771.45 €
- Soit un bénéfice distribuable de	399 000.00 €
- Une somme de	399 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	11.40 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de **11.40 €**.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le **31 décembre 2024**, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2023

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/06/2022

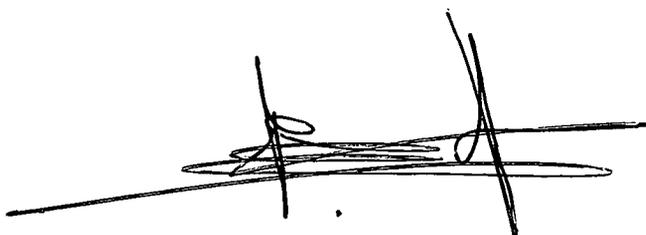
- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/06/2021

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Certifié conforme

Le Président
SAS NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE
Représentée par Pierre NUOVO





ARGEXCO
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

150 allée de l'industrie
07210 BAX
Téléphone : 04 75 85 94 48



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

SAS NCI INGENIERIE

34 Avenue Jean Breton
Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS

Bilan au 30/06/2024

CERTIFIÉ CONFORME

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 302 106 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 840 317 euros et un total charges de 2 689 088 euros, dégageant ainsi un résultat de 151 229 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2023 et finit le 30/06/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES							
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	47 855		4 947			52 802
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 855		4 947			52 802	

CORPORELLES							
	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencé aménagement	14 776					14 776
Instal technique, matériel outillage industriels	112 367		109 950			222 317	
Instal, agencement, aménagement divers	33 987		4 193			38 180	
Matériel de transport	23 567					23 567	
Matériel de bureau, mobilier	74 463					74 463	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	259 159		114 143			373 302	

FINANCIERES							
	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES							

TOTAL	307 014		119 090			426 104
--------------	----------------	--	----------------	--	--	----------------

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	47 855	1 450		49 305
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 855	1 450		49 305
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement	4 610	985		5 596
Instal technique, matériel outillage industriels	23 347	25 699		49 046
Autres Instal, agencement, aménagement divers	19 553	5 787		25 340
Matériel de transport	11 155	4 713		15 869
Matériel de bureau, mobilier	62 498	5 242		67 740
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 163	42 427		163 590
TOTAL	169 018	43 876		212 894

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients	45 986	3 761		49 746
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 986	3 761		49 746
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	20 095	25 211		45 306
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	20 095	25 211		45 306
TOTAL GENERAL		66 081	28 972		95 052

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	28 972	
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	541 000	541 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	83 441	83 441	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	48 353	48 353		
TOTAL DES CREANCES		672 794	672 794	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	11 893	11 893		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	553 185	553 185		
	Personnel et comptes rattachés	50 892	50 892		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 465	76 465		
	Impôts sur les bénéfices	20 059	20 059		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 568	12 568		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 491	3 491		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	34 606	34 606		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		763 158	763 158		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		20 326			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		30/06/2024
Total des Charges à payer		87 408
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 681
Fournisseurs factures non parv	16 681	
Dettes fiscales et sociales		70 727
Conges a payer	50 892	
Ch sociales sur conges a payer	19 329	
Provision / impot	506	

Charges à payer (avec détail)

	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 681	17 206	(525)	-3,05
Dettes fiscales et sociales	70 727	70 361	366	0,52
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	87 408	87 567	(160)	-0,18

--

Charges à payer (détail) au 30/06/2024

Libellé	Montant
amazon 6987525	3
NCI TF 1 S 2024	4 740
argexco juridique 2024	522
Factures non parvenues	43
ARGEXCO compta 2024	3 804
Factures non parvenues	40
NCI TF 2 S 2023	4 648
schneider 9110922677	413
schneider f 9110922676	2 468
Dettes provisionnées sur C.P.	50 892
Charges sociales sur C.P.	19 329
CVAE 2024 à payer	337
taxe publicite	169
Totalsation	87 408

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		48 353	48 353
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			48 353

Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	48 353	20 800	27 554	132,4
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	48 353	20 800	27 554	132,4



Charges constatées d'avance (détail) au 30/06/2024

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - solocal			636		
CCA- ADS			210		
CCA - aris			366		
CCA - agi			1 154		
CCA - megao			123		
CCA - ige			1 374		
CCA - vesiativ 3 ans			7 531		
CCA -visiativ			4 930		
CCA - Visaitiv 3 ans			29 580		
CCA - megao			204		
CCA - megao			149		
CCA - megao			647		
CCA -d2b			163		
CCA -uimm			488		
CCA - ecovadis			270		
CCA - medecine du travail			527		
Totalisation			48 353		

Engagements financiers

	30/06/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés engagement de départ en retraite			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--	--	--	--

Annexe libre

Engagement retraite

.Engagement de retraite les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2024 est estimé à :

121 973 € dans le cas de départ volontaire à 64 ans

actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 61846€.

Capital social

		30/06/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		35 000,00	10,0000	350 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		35 000,00	10,0000	350 000,00

--	--	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : SAS NCI INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 34 Avenue Jean Breton		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 9 9 1 2 8 7 8 3 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 30062024	N-1 30062023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	49 305	3 497		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP	5 596	9 180	10 165	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	49 046	173 271	89 020	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	108 948	27 262	38 811	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations			BB	BC				
Autres titres immobilisés			BD	BE				
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI						
TOTAL (II)		BJ	BK	212 894	213 210	137 996		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	40 813	5 521		
		En cours de production de biens	BN	BO	617 502	157 206		
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	45 306	495 693	418 760	
		Autres créances (3)	BZ	CA		83 441	32 369	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		1 488 500	1 428 500	
Disponibilités		CF	CG		314 594	648 028		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		48 353	20 800		
	TOTAL (III)	CJ	CK	45 306	3 088 896	2 711 184		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	258 200	3 302 106	2 849 180		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS NCI INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 350.000)	DA	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	551 454	467 733
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	151 229	83 721
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 087 682	936 454
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	49 746	45 986
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	49 746	45 986
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 893	32 219
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	34 606	481 824
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 401 519	802 139
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	553 185	309 709
	Dettes fiscales et sociales	DY	163 475	170 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB		70 559	
TO TAL (IV)	EC	2 164 677	1 866 741	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	3 302 106	2 849 180	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	763 158	1 052 709	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS NCI INGENIERIE	N° Siren : 499128783
Adresse	34 Avenue Jean Breton	07000 PRIVAS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	2 370
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

2069RCI - Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire							Intermédiaire							Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Forme juridique	Désignation	Adresse	Code postal	Ville	Pays	N° SIREN ou RNA	Forme juridique	Désignation	Adresse	Code postal	Ville	Pays	

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS NCI INGENIERIE		
Adresse	34 Avenue Jean Breton	Zone Industrielle Le Lac	07000 PRIVAS
N° SIREN	499128783		

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	2 340 490	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5%) ²	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3		3 950
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	3 950	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II- APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	3 950
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	16 050

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

2069M - Détail liste des associés

Forme juridique	Nom de l'associé	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	% de droits	Quote-part
							Total

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷			TOTAL 31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁸			32

¹⁴ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁵ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁶ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁷ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiquée ligne 28.

¹⁸ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.